

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 050
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_137-DE
		7.1.8
		Décisions budgétaires Autres

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

15

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Marc DUGROS  
Mme Pascale RIVIERE

**Ont donné procuration :**

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Bernard LERICHE

**Objet :** Gestion des autorisations de programme (AP) – Révisions - Créations

**RAPPORTEUR :** Omar ARMEL, Adjoint au Maire chargé des finances

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement, prévue dans le cadre de la nomenclature M57, vise à planifier, sur le plan financier, la mise en œuvre d'investissements.

Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R 2311-9 modifié du code général de collectivités territoriales prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement éventuelles (...), sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide de se prononcer sur les autorisations de programme créées ou révisées lors du présent budget et détaillés dans le tableau ci-joint annexé à la présente délibération.

- Autorisations de programme créées ou révisées

Situation des autorisations de programme au 31 décembre 2025	801 180,00 €
Autorisations de programme créées au budget primitif 2026	0,00 €
Autorisations de programme révisées au budget primitif 2026	0,00 €
Total des modifications au budget primitif 2026	0,00 €
Total des autorisations de programme cumulés au budget primitif 2026	801 180,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Bernard LERICHE



*(Handwritten signature of Bernard Leriche)*

Le Maire,  
Julien PELLICER



*(Handwritten signature of Julien Pellicer)*

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026